



248

NUMERO

Lundi 23 octobre 2006

NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

« ENJEUX SOCIAUX ET CONCURRENCE INTERNATIONALE : DU DUMPING SOCIAL AU MIEUX-DISANT SOCIAL »

RAPPORTEUR :

DIDIER MARTEAU

AU NOM DE LA SECTION

DU TRAVAIL PRESIDEE PAR

CHRISTIAN LAROSE

Dans un contexte de concurrence internationale accrue, le dumping social apparaît comme un sujet majeur, au plan national, européen et international, en termes de préservation et de renforcement des droits sociaux.

Bien que la nécessité d'intégrer les enjeux sociaux à la problématique de l'ouverture des marchés et à la mondialisation soit désormais largement reconnue, les réponses à apporter sont complexes, au croisement d'enjeux internationaux de long terme et de problématiques locales de court terme.

Pour le Conseil économique et social, il importe de trouver les moyens d'aller vers le mieux-disant social tout en assurant la compétitivité, de mettre en place des outils de régulation économique et sociale permettant de mettre l'Homme au cœur de la mondialisation, d'assurer le respect des droits fondamentaux des travailleurs dans les pays en voie de développement, d'améliorer l'emploi dans les pays développés du point de vue quantitatif et qualitatif.

**Assemblée plénière
des 24 et 25 octobre 2006**

Les différences de systèmes politiques, économiques et sociaux entre les pays industrialisés et les pays émergents et, par ailleurs, au sein de l'Union européenne entre les pays fondateurs et les nouveaux États membres portent le risque majeur de voir se généraliser des pratiques d'une concurrence considérée comme déloyale dès lors qu'elle utilise ces écarts dans le sens d'un moins-disant social systématique.

Ce phénomène est souvent traduit au travers du terme de dumping social.

I – DÉFINIR LES CONTOURS DU DUMPING SOCIAL

La notion de dumping social, qui s'appuie principalement sur la recherche du plus bas niveau en matière de coûts salariaux, de droits sociaux ou de protection sociale, est difficile à appréhender.

Notre assemblée propose de la définir comme une **pratique consistant à enfreindre, à contourner ou à restreindre des droits sociaux légaux et à utiliser ces écarts afin d'en tirer un avantage qui s'assimile à une concurrence déloyale.**

Cette pratique génère une distorsion de concurrence qui engendre des profits disproportionnés et doit être distinguée selon qu'il s'agit des États ou des entreprises afin d'identifier leur responsabilité respective. Pour les États, le dumping social consiste à tolérer, voire appuyer ou encourager des pratiques déloyales dans le champ social. Pour les entreprises, il se caractérise aussi par la recherche et l'utilisation de ces écarts.

Le dumping social constitue le plus souvent une critique émise par les pays riches envers des pays moins dotés, qui se trouvent accusés de jouer sur les conditions de travail et d'emploi et sur la protection sociale de leurs travailleurs afin d'accroître leur compétitivité. De leur côté, certains pays en voie de développement considèrent la tentative d'imposition de normes sociales minimales à la fois comme une entrave à leur développement économique et une attitude protectionniste de la part des pays développés.

Le dumping social apparaît ainsi au final comme une **notion aux contours mouvants entre pratiques illégales, concurrence déloyale et moins-disant social.** Il a des effets dommageables à la fois pour l'économie, les entreprises et les salariés de notre pays, en termes d'emplois, de pression sur les salaires, de délocalisations et fermetures d'entreprises. Il pose à l'échelle de la France et de l'Europe la question du devenir du modèle social. Au-delà, il porte en germe au plan mondial le risque d'une course aux plus bas coûts et, partant, au moins-disant social, qui toucherait les pays industrialisés comme les pays en voie de développement et remettrait en cause les bénéfices des progrès économiques et sociaux acquis au cours des dernières décennies.

II – FAVORISER LE MIEUX-DISANT SOCIAL

Pour notre assemblée, quatre axes apparaissent essentiels pour favoriser le passage d'une logique de dumping social à une démarche de mieux-disant social.

1 - La réponse aux pratiques de dumping social doit passer en priorité par une harmonisation européenne, condition indispensable d'une politique de mieux-disant social.

Au sein d'une Europe élargie, en effet, les écarts de niveau de vie et les différences de législation suscitent les craintes d'un alignement sur le moins-disant social, fiscal, environnemental. La convergence et l'harmonisation des législations sociales des États membres représentent dès lors une nécessité forte pour l'ensemble des salariés, des consommateurs et des entreprises, au service du modèle social européen, que notre assemblée souhaite voir préservé et renforcé.

C'est la raison pour laquelle il importe de veiller à la **cohésion économique et sociale** au sein de l'Europe élargie par une véritable intégration des nouveaux États membres, une meilleure orientation des fonds structurels, instruments de la politique de solidarité entre les États européens pour réduire les écarts de développement au sein de l'UE, et l'optimisation de la performance et du niveau du budget européen au regard des ambitions affichées.

Il convient également de tendre à **l'harmonisation des législations européennes** sur le plan fiscal et social par des mécanismes de rapprochement des niveaux de salaires, en particulier des plus bas, une harmonisation de la fiscalité applicable aux entreprises et une clarification et un renforcement des règles de détachement des travailleurs dans un autre pays de l'Union.

Enfin, le **dialogue social européen**, à la fois outil indispensable à la modernisation économique et sociale de l'Europe et voie essentielle de régulation au niveau européen, doit être encouragé et développé en renforçant le rôle des partenaires sociaux et la portée des accords collectifs conclus au niveau européen.

2 - La seule réaction aux conséquences de la mondialisation est insuffisante. Il est impératif d'anticiper et de mener une politique volontariste dans un contexte économique globalisé. C'est la raison pour laquelle la **recherche de compétitivité** est un enjeu capital dans les réflexions sur la lutte contre le dumping social.

Au plan international, il est fondamental, pour l'ensemble des pays, de **s'inscrire dans une**

politique de croissance durable inscrite dans le long terme et non dans la seule recherche des plus bas coûts et des pratiques de dumping social.

Au niveau européen, il s'avère indispensable de développer la **compétitivité de l'économie européenne** en activant la Stratégie de Lisbonne et en promouvant un espace européen de recherche et d'enseignement supérieur ainsi que l'instauration d'une « charte pour les petites entreprises » pour l'accès aux marchés publics sur le modèle du *small business act* américain. Il est également nécessaire de mettre en place une **politique européenne face aux délocalisations** en anticipant les évolutions pour prévenir les délocalisations, en accélérant la mise en place du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation et en prévoyant le remboursement des aides de l'UE par les entreprises bénéficiaires qui ne respectent pas leurs engagements.

Il importe, par ailleurs, de garantir un équilibre entre liberté des échanges commerciaux internationaux et sauvegarde du marché intérieur européen en utilisant les **clauses de sauvegarde** prévues par l'OMC dans les importations ainsi que d'accroître la capacité d'influence de l'Union européenne dans le monde par une **cohérence de la représentation de l'Europe** dans les instances internationales.

Au niveau national, la compétitivité doit être favorisée par la **formation, l'élévation des qualifications, l'innovation et la recherche** en dotant l'enseignement supérieur de moyens supplémentaires, en optimisant ceux de la formation professionnelle et en investissant dans la recherche et l'innovation. Par ailleurs, **l'attractivité du territoire** doit être renforcée en favorisant les investissements étrangers et en simplifiant la fiscalité des entreprises. Sur un autre plan, la réflexion sur la **réforme des cotisations sociales** doit être poursuivie en approfondissant les différentes pistes dans le triple souci de la compétitivité, du système de protection sociale et du consommateur. Enfin, il convient de mettre en place les moyens d'une **transparence sur les marges et les prix** notamment par des partenariats entre les professionnels de la production et de la distribution.

3 - Les évolutions du dumping social montrent que le moins-disant social ne se traduit pas nécessairement par une violation manifeste de droits reconnus, mais s'appuie aussi sur un cercle vicieux de dégradation des droits sociaux. Il est donc essentiel d'aller **au-delà du respect du socle minimum de droits sociaux**.

Au niveau international, il convient d'une part de renforcer la bonne **application des engagements internationaux**, en s'inscrivant dans l'objectif du

travail décent défini par l'OIT, en renforçant la dimension sociale des politiques extérieures, notamment dans le cadre des accords bilatéraux et régionaux, et en incluant une clause sociale dans les accords commerciaux. Il faut d'autre part **aller au-delà du socle minimum de droits sociaux**, en développant la pratique des accords cadre au niveau des entreprises multinationales, en donnant une réalité aux codes de conduites et en encourageant le commerce équitable et le commerce éthique.

Au niveau européen, il s'agit de permettre le contrôle des droits sociaux communautaires, d'utiliser le **mieux-disant social dans les marchés publics** et de valoriser la **responsabilité sociale des entreprises**. Il convient également d'inclure les objectifs du travail décent dans les **politiques de voisinage** et les **programmes de développement** et de fixer des **règles sociales minimales** pour les importations.

Au niveau national, il faut faire en sorte de rendre la **politique du travail plus cohérente et plus efficace** par un droit du travail plus lisible et plus effectif, un recours au travail illégal davantage sanctionné et des moyens des corps de contrôle renforcés. Par ailleurs, le bénéfice des **aides publiques** versées aux entreprises doit être **conditionné** à leur bonne utilisation dans le temps. Enfin, il paraît nécessaire de sensibiliser les citoyens au respect des normes sociales par la mise en place d'une **traçabilité des produits** pour permettre l'information des consommateurs.

4 - Enfin, la nécessaire conciliation de l'économique et du social au niveau mondial exige **l'émergence d'une gouvernance internationale**.

Au titre des facteurs de régulation et de prise en compte accrue du mieux-disant social figure le **renforcement du rôle de l'OIT**. Il importe ainsi de favoriser la conclusion de conventions internationales pour les travailleurs sur le modèle de la convention maritime de l'OIT et d'augmenter son pouvoir contraignant, notamment par la mise en place de sanctions adaptées, assorties de moyens de contrôle.

Cette régulation nécessite également une meilleure **coordination entre les différentes organisations internationales** passant par le développement des **relations entre OMC et OIT**, compte tenu des liens évidents entre les enjeux commerciaux et sociaux dans une économie globalisée, et par la prise en compte de la dimension sociale dans la démarche des autres acteurs internationaux (FMI, Banque mondiale...).

Enfin, la place des partenaires sociaux, les moyens d'un **syndicalisme international** et le **rôle affirmé de la société civile** organisée au plan mondial doivent être reconnus au plan international.

Assemblée plénière
des 24 et 25 octobre 2006
Note flash

Pour passer d'une logique de dumping social à un objectif de mieux-disant social, notre assemblée formule des propositions gagnantes tant pour la compétitivité des entreprises et des territoires que pour l'emploi et les conditions de vie et de travail.

I - Affirmer l'harmonisation européenne comme condition première d'une politique de mieux-disant social

- Veiller à la cohésion économique et sociale au sein de l'Europe élargie
- Tendre à l'harmonisation des législations européennes sur le plan fiscal et social
- Encourager et développer le dialogue social européen

II - Inscrire la compétitivité dans le souci de croissance durable à tous les niveaux

AU NIVEAU INTERNATIONAL

- Pour l'ensemble des pays, s'inscrire dans une politique de croissance durable

AU NIVEAU EUROPEEN

- Développer la compétitivité de l'économie européenne
- Mettre en place une politique européenne face aux délocalisations
- Garantir l'équilibre entre liberté des échanges commerciaux internationaux et sauvegarde du marché intérieur européen
- Accroître la capacité d'influence de l'Union européenne dans le monde

AU NIVEAU NATIONAL

- Favoriser la compétitivité par la formation, l'élévation des qualifications, l'innovation et la recherche
- Renforcer l'attractivité du territoire
- Poursuivre la réflexion sur la réforme des cotisations sociales
- Mettre en place les moyens d'une transparence sur les marges et les prix

III - Garantir la réalité des droits sociaux

AU NIVEAU INTERNATIONAL

- Renforcer la bonne application des engagements internationaux
- Aller au-delà des obligations minimales (accords cadre des entreprises multinationales, codes de conduites, commerce équitable et éthique)

AU NIVEAU EUROPEEN

- Permettre le contrôle des droits sociaux communautaires

AU NIVEAU NATIONAL

- Rendre la politique du travail plus cohérente et plus efficace

- Conditionner l'octroi des aides publiques versées aux entreprises à leur bonne utilisation dans le temps
- Sensibiliser les citoyens et les consommateurs au respect des normes sociales par une traçabilité des produits

IV - Affirmer la nécessité d'une gouvernance internationale

- Renforcer le rôle de l'OIT en favorisant la conclusion de conventions internationales pour les travailleurs et en augmentant son pouvoir contraignant
- Développer les relations entre OMC et OIT et inscrire la dimension sociale dans la démarche des autres acteurs internationaux
- Reconnaître au plan international la place des partenaires sociaux et le rôle affirmé de la société civile organisée

Didier MARTEAU

Né le 29 septembre 1952 à Paisy-Cosdon (Aube)

Marié, 2 enfants
Exploitant agricole

Fonctions au Conseil économique et social

- Membre du groupe de l'Agriculture
- Membre de la section du Travail

Autres fonctions

- Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aube
- Vice-Président de la FNSEA
- Administrateur de la FOP (Fédération oléagineux protéagineux)
- Membre de l'AFSSA (Agence française de sécurité sanitaire des aliments)
- Membre du CNA (Conseil national de l'alimentation)
- Membre du CNC (Conseil national de la consommation)

Anciennes fonctions

- Président du CDJA (Centre départemental des jeunes agriculteurs)
- Président de la FDSEA (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles)

Distinctions honorifiques

Officier dans l'Ordre du Mérite agricole